

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le - 8 MARS 2023

ID : 037-213700586-20230306-DCM_2023_03_017-DE



MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 MARS 2023

Date de convocation : 28/02/2023

Date d'affichage : 28/02/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le six mars, à vingt heures trente,
Présents : 11 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ
Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine,
M. ALBERT Alexandre, M. de CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme GALET Florence (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), M. SERVANT
Dimitri, Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023-03-017

1.6. Commande publique - Maîtrise d'œuvre

Travaux installation d'une classe modulaire - choix de la maîtrise d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'en raison d'une ouverture de classe à la rentrée scolaire 2023/2024, il convient de prévoir des travaux et notamment d'installer une classe modulaire dans l'enceinte de l'école Germaine Héroux.

L'estimation prévisionnelle des travaux étant de 126 555 € HT, il convient de procéder, au préalable, au choix du maître d'œuvre.

Considérant que le maître d'œuvre retenu par la commission est le cabinet CDC CONSEIL - 29 rue des martyrs - 37300 JOUÉ-LES-TOURS,

Monsieur le Maire propose de :

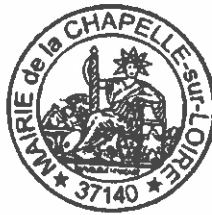
- retenir la proposition d'honoraires de ce cabinet pour un montant forfaitaire global de 12 655 € HT, soit 15 186 € TTC
- l'autoriser à signer ledit contrat et toutes les pièces inhérentes à cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

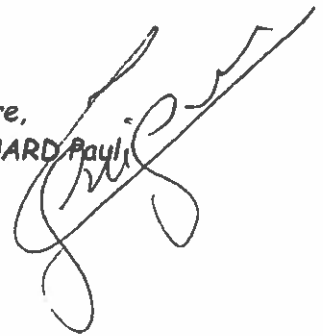
- **PROGRAMME** les travaux d'installation d'une classe modulaire dans l'enceinte de l'école Germaine Héroux pour un montant global estimé à 126 555 € HT
- **RETIENT** la proposition d'honoraires du Cabinet CDC CONSEIL - 29 rue des martyrs - 37300 JOUÉ-LES-TOURS pour un montant forfaitaire de 12 655 € HT, soit 15 186 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces inhérentes à cette décision

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 08/03/2023
Reçu en préfecture le 08/03/2023
Publié le - 8 MARS 2023 
ID : 037-213700586-20230306-DCM_2023_03_017-DE